

Commune du TOUVET PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE (sur fond topographique)

Légende :

Niveau de contraintes *

- Z Zones d'interdictions
- P Zones de projet possible sous maîtrise collective
- B Zones de contraintes faibles
- S Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

- I', I' : inondation en pied de versant
- T, t0, t1 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
- V, v : ravinements et ruissellements sur versant
- G, g1, g2 : glissements de terrain
- P, p : chutes de pierres
- S : suffosion

Vu, pour être annexé à mon arrêté du 02 AOÛT 2007
Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Pour la suffosion : voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer Gilles BARSACQ

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

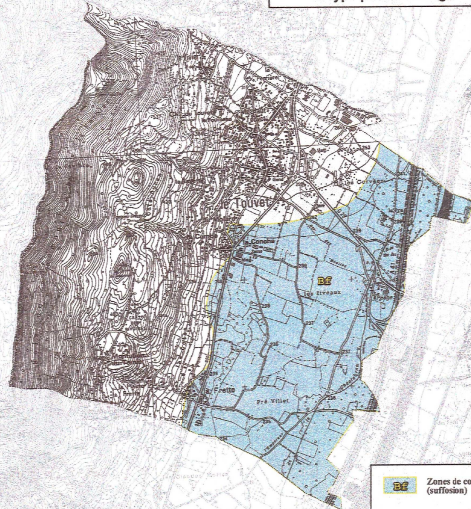
----- Limite communale

Réalisation : C. Vincent RTM 38 Etabli le : Juillet 1998

Edition : ALP'GEORISQUES Modifié le : Mai 2007

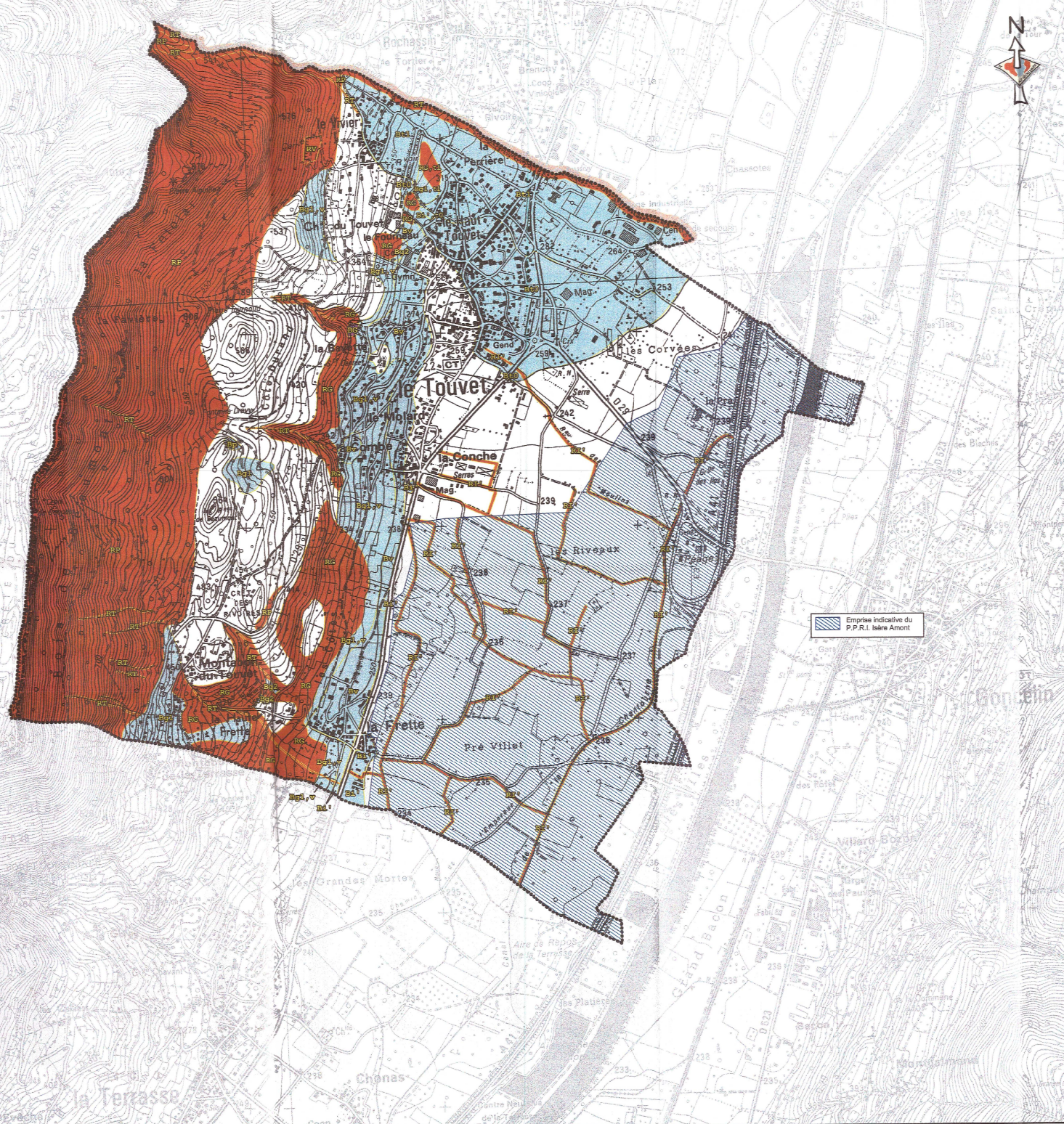
Echelle : 1/10 000

Zonage réglementaire du risque suffosion de type phénomène généralisé



B Zones de contraintes faibles (suffosion)

Echelle : 1/25000



B Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont